



## Christiane MARSAN

Inspectrice de l'éducation nationale Adjointe à l'inspecteur d'académie

> Téléphone 05 59 82 22 21

Télécopie 05 59 27 25 80

Courriel christiane.marsan@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne 64 038 Pau Cedex Pau, le 21 octobre 2015

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs en charge de circonscription.

Objet: Projet d'école – bilan et perspectives.

Les projets d'école 2011- 2015 arrivent à leur terme. Dans la perspective de leur renouvellement, il convient de faire le bilan de l'action menée. C'est pourquoi je vous propose de mener cette opération d'évaluation à l'aide du document joint en annexe dont je souhaite le retour avant le mois de décembre.

Trois heures prises sur la journée de solidarité seront, à minima, consacrées à cette réflexion

Comme vous le savez, dans le même temps, le projet de l'académie est en cours de formalisation. Les équipes de circonscription qui ont été destinataires de l'avant projet chercheront dans la mesure où vous le souhaitez et sans que cela constitue pour vous une charge supplémentaire, à prendre votre avis sur ce projet structurant pour la période 2016-2020 et déclinant pour le territoire académique la loi de refondation de l'école de la République. Je leur demande de me faire parvenir pour le 20 novembre une synthèse de la consultation qu'elles auront menée.

Cette démarche d'appropriation du projet académique peut constituer une occasion privilégiée en prenant en compte les éléments de bilan de votre projet d'école pour initier la réflexion sur les axes d'effort qui caractériseront le projet d'école 2016-2020. J'attire votre attention sur l'intérêt qu'il se construise en harmonie avec le projet d'établissement du collège qui scolarisera ensuite vos élèves et ceux des écoles de son secteur de recrutement.

Je ne verrais que des avantages à ce qu'un projet de secteur concerté dans le cadre des conseils école-collège sous le double pilotage de l'inspecteur de circonscription et du chef d'établissement et finalisé notamment à l'occasion des deux demi-journées de formation 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré instituées par le recteur les mercredis 30 mars et 18 mai 2016 puisse parachever le nécessaire travail conjoint à mener sur le cycle III. Pour la rédaction de ces projets de secteur comme pour celle des projets d'école qu'ils fédéreront, les équipes pourront utilement s'inspirer du livret intitulé « Référentiel de l'éducation prioritaire » disponible à l'adresse suivante :

. <a href="http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education">http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education</a> prioritaire et accompagne ment/53/5/referentiel education prioritaire 294535.pdf

Les projets de secteur seront remis aux IEN en charge de circonscription pour validation avant la fin de l'année scolaire en cours.

Je vous remercie de votre engagement dans cette réflexion qui contribuera à orienter efficacement notre action collective et partenariale pour la réussite de tous.

L'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale

Pierre BARRIERE